

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

1849. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 4 Avril 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

LA LOI DES ÉLECTIONS.

(Suite du discours de M. Papineau.)

L'hon. membre nous dit, que parce que nous n'avons pas essayé autrefois de remédier au choix des officiers-rapporteurs, nous ne devrions pas aujourd'hui penser à faire un pas en avant, que ce qui était bon alors doit continuer à être bon aujourd'hui, et que c'est mal de demander à l'administration l'extirpation d'un pareil abus. On a obtenu, à ce que l'on dit, plein pouvoir de législater comme l'on veut sur les affaires locales du pays, cependant il ne faut rien demander. Mais je dis que nos ministres non seulement n'essayent pas à améliorer notre condition, mais la font pire en nommant les shériffs comme officiers-rapporteurs. Ils disent que non. Ceux qui font mal, disent-ils, seront à leurs dispositions. Ils seront condamnés; mais par qui? Ils seront condamnés par ceux qui auront souffert de leur malversation, mais soutenus par l'administration, par ceux à qui leur malversation aura profité.

Pendant ensuite allusion aux malheureux événements de 1832, l'hon. procureur général s'écrie; si l'officier-rapporteur avait été un homme qui eût eu une place sous le gouvernement, il aurait craint de perdre cette place, et n'aurait pas agi, comme il l'a fait, et je n'aurais pas vu mes compatriotes tomber à mes côtés. Mais l'hon. membre sait bien que l'expiration du temps était telle qu'aucune considération n'eût pu empêcher les gens de tomber dans les fautes qu'ils ont alors commises; que bien des gens indépendants de toute manière se sont alors laissés entraîner par leurs passions. Ne se souvient-il pas que le coronator du temps, quoiqu'averti par moi et par d'autres qu'il devait choisir un nombre de jurés pour rendre son verdict, prétendit que ce n'était pas nécessaire, quoiqu'il sût le contraire, et que néanmoins il a été déclaré innocent? Et s'il a agi ainsi, qui ne sait que c'était qu'il était plus sûr de conserver sa place en agissant mal, qu'en agissant bien.

Je ne crois pas qu'on fasse regarder comme un argument bien fort, l'avancé de l'hon. procureur-général qui dit que c'est insulter le pays que de trouver dans les mesures du ministère un manque de principe déplorable. De pareilles prétentions ne sont pas de mise. Les personnalités pour moi sont sans poids; aussi je n'y répondrai qu'en demandant à l'hon. membre, s'il peut prendre sur lui de dire que ce n'est pas un principe juste que celui que j'émetts quand je dis que les officiers-rapporteurs doivent être pris parmi les officiers des municipalités ou bien nommés par le peuple? S'il peut être un seul pays où les officiers-rapporteurs sont pris parmi les shériffs sans que cela ait de mauvais effets, sans que l'indépendance de la Chambre en souffre, je consens à être avec lui. Il ne trouvera pas cet exemple. Il persistera néanmoins dans sa demande, car si en Angleterre les ministres sont toujours prêts à défendre les privilèges de la Chambre, en Canada le cabinet ne cherche qu'à asservir la représentation et à lui arracher ses privilèges. Et je dis qu'en cela rien ne saurait excuser ses actes.

Le principe de ce bill étant mauvais, et tout détail en étant vicieux, je dis qu'il doit être renvoyé à un comité spécial plutôt qu'à un comité-général, parce que sa révision demanderait beaucoup d'altération de travail. Alors l'hon. procureur général s'écrie: quoi! voulez-vous donc toujours trouver à redire sans rien faire? Mais j'étudie les effets admirables du gouverne-

ment à administrer un pays sans quelques erreurs. Or quand icelles erreurs paraissent, que l'indépendance de cette Chambre se montre en cherchant à découvrir la vérité, que le ministre ne soit loué ou blâmé que selon les circonstances, on peut blâmer le ministre sans vouloir le renverser.

L'hon. membre dit qu'il n'a pas de doute que quand il sortira de charge, je pourrai être appelé à prendre sa place. Je puis lui assurer que tant que je verrai le gouvernement dans l'état où il est aujourd'hui, je n'aurai aucun désir de participer au pouvoir. Je désire qu'un parti indépendant se forme dans cette Chambre pour prononcer sur les mesures qui nous seront présentées, sans considérer de qui elles viennent, mais uniquement leur plus ou moins de sagesse; sans considérer enfin qui est au pouvoir ou qui n'y est pas. Je ne vois pas quel bien on peut attendre d'un ministère qui veut que nous soyons aveuglés sur ses fautes. Toujours, je ne lui donnerai mon appui que quand ses mesures seront bonnes, non pas parce qu'il est au pouvoir, mais parce qu'il est de mon devoir d'appuyer toute bonne mesure qui nous est présentée. Je donnerai toujours mon appui à une bonne mesure sans considérer de qui elle vient, sans en présenter moi-même. Ce n'est pas dans une Chambre comme celle-ci que je dois présenter aucune mesure; dans une Chambre qui admire tous les résultats de l'acte d'Union et aide à la conduire à son but. Quant je vois que cet acte, par l'entremise de nos ministres, ne fait que conduire à l'abaissément de mes compatriotes, je ne crois pas devoir prendre part à leur mesure.

Je proteste contre ce que je crois mauvais, et je pense que c'est assez pour les forcer à faire moins de mal qu'ils en feraient autrement. Cela suffira aussi, j'en suis persuadé, pour amener dans cette chambre des hommes plus indépendants, moins serviles que ceux qui y sont aujourd'hui. En terminant, je le répète, je ne répondrai jamais aux personnalités. Je discuterai les questions et ce n'est que sur ses mesures que je désire que l'administration soit jugée. J'examinerai ses mesures non pas pour leur causer de l'embarras, mais parce que je crois qu'il est de tous les membres de cette chambre de voir à ce qu'on ne passe ici que de bonnes mesures et de donner son opinion sur tous les sujets qui se présentent devant nous. Je veux demeurer indépendant de tous les partis et exprimer mes opinions, sans égard pour qui que ce soit. Voilà ma politique.

REFORME ELECTORALE.

M. Chauveau.—Si quelque chose plus qu'une autre pouvait donner une idée de l'importance de la question devant la Chambre, c'est le fait de l'appel nominal de tous les membres de cette Chambre qui vient d'avoir lieu. Cette Chambre a voulu, avant d'entrer dans la discussion de cette mesure importante, en conscience, en honneur, en patriotisme, imposer à chacun de ses membres d'être présent aujourd'hui pour discuter les intérêts du pays. Ce devoir leur a été rappelé par un ordre exprès, solennel, de comparaître ici en face de la représentation, en face du pays, et de voter selon que le leur dirait leur conscience et leur jugement, sur la mesure qui nous est actuellement soumise. C'est aussi avec la plus grande méfiance de moi-même, et seulement en cédant à une conviction intime de leur nécessité que je propose les résolutions que je tiens à la main. La première de ces résolutions proteste contre l'ordre de choses qui nous régit actuellement, en autant que cet ordre de choses contient non-seulement en lui-même des vices essentiels, de sa nature, mais encore en ce qu'il est vicieux dans

en considération. C'est parce que je sais que ce n'est qu'en abusant de son pouvoir, et en foulant aux pieds le droit des gens, et toute idée d'équité que l'Angleterre a imposé aux canadiens, sans les consulter, la forme de gouvernement qui les régit actuellement, que je propose à cette Chambre de dire que chacun des habitants de ce pays, vivant dans quelque partie de la province que ce soit, vivant à Gaspé ou à Toronto, à Québec ou à Montréal, qu'ils parlent anglais ou français, ont les mêmes droits politiques, et par conséquent le droit d'être représentés également.

Je propose à cette Chambre de dire que pour parvenir à une proportion plus juste plus équitable de la représentation, il est expédient que cette Chambre achète quelle est la population totale du pays, de chacune des parties du pays. Cette colonie me paraît arriver aujourd'hui, me paraît toucher à une de ces époques importantes de son histoire politique où un peuple a besoin de réfléchir mûrement sur son passé, son présent et son avenir. Un passé et d'un passé très récent, on a beaucoup trop dit de mal; je désire que les querelles du présent disparaissent à l'avenir. Je n'ai qu'à répéter ce que j'ai dit lors de la question des subsides l'an dernier: respect au passé et courage à l'avenir.

Il est rare qu'un peuple soit appelé, dans une paix profonde, après une discussion solennelle et dans la presse et dans les assemblées publiques, à modifier lui-même la constitution qui le régit. Tous les pays du monde ont vu de pareilles questions accompagnées ou suivies d'événements que nous devons nous réjouir de voir éloignés de nous. Nous avons une population en Canada bien distincte, variée, étant divisée d'origine, de langage, de mœurs, d'habitudes et de croyances; une population étendue sur une immense étendue de pays et vivant sous des climats différents.

L'histoire nous apprend que cette partie de ce peuple qui est originaire de la France a passé par des vicissitudes telles qu'aucune nation aussi peu protégée n'a jamais eu à supporter, et dont elle n'a jamais pu triompher. Guerre avec les premiers habitants du pays, guerre avec les colonies voisines; pertes, incendies, expatriations qui dépeuplaient le pays; tout cela n'a pas empêché cette population de se maintenir glorieusement. Changer de patrie, être soumise pendant un temps au despotisme le plus absolu, pour ensuite être livrée aux soins de pourvoir à ses propres besoins, de veiller à sa propre législation, en faisant fonctionner une constitution qui, à cause de ses vices, de ses défauts nombreux, n'a pas pu fonctionner même dans les pays plus avancés duquel nous venions, tout cela n'a pas empêché ce peuple de traverser cette époque. Il a résisté pendant tout ce temps dans une lutte qu'on essayera en vain de flétrir. Il a maintenu ses droits et cette longue lutte s'est terminée par une lutte à main armée, plutôt qu'une détermination réfléchie chez la grande majorité des habitants du pays. C'est à la suite de cela que, sans consulter cette partie du pays, mais en consultant uniquement les intérêts d'une colonie voisine, on nous a imposé une constitution nouvelle, que disait cette constitution? Le fait seul de nous l'avoir imposée imprimait sur elle une tâche qui ne s'en effacera jamais. Une constitution imposée à un peuple sans moyen de se faire entendre, ce seul fait imprimait sur cette constitution une tâche ineffaçable. Mais encore que disait cette constitution? Elle disait: que la dette publique contractée follement par cette autre colonie à laquelle on nous adjoignait contre notre volonté bien connue serait payée et par elle et par nous conjointement. Elle disait que la province supérieure qui alors nous comptait deux

nous l'entendrons.

Elle disait tout cela, et comment le disait-elle! Elle le disait dans des circonstances les plus propres à intimider la population du Bas-Canada: elle le disait sous le coup de la guerre civile, d'un pouvoir despotique; au milieu d'un pays pillé et volé, au milieu d'un pays où le désespoir politique devait nécessairement exister. Qu'a fait alors ce pays? Il a dit: non. Il a dit: cette constitution, je ne la reconnais pas; je ne l'accepte pas; je proteste contre l'injustice; je ne puis pas faire plus. Je ferai toujours tout en moi pour que cette constitution soit basée sur la population; que la clause de la représentation soit modifiée d'après le principe seul équitable de la population; je demande que cette langue que nous avons apprise à vénérer, à parler et à aimer, il nous soit permis de la coucher sur les registres de cette Chambre, de la faire entendre dans toutes ses délibérations!

Quel a été le résultat de ces protestations de la part du peuple canadien? Après dix années de lutte, quelques-uns de ces objets sont atteints. Malgré, non pas la concession, mais la déclaration de la politique ministérielle qui a empêché le mal d'être aussi grand qu'il aurait pu l'être, la dette publique doublée; aucune amélioration dans Bas-Canada, particulièrement dans toute la partie à l'est de Montréal; les biens des Jésuites donnés pour moitié, lorsque le Bas-Canada seul y avait droit, à l'autre partie du pays; puis les frais de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, faible compensation qui existait pour nous défrayer de la dette qu'on nous faisait payer, dette contractée en partie pour des travaux d'aucun avantage pour nous, et en partie par les défalcatiions des officiers publics du Haut-Canada, et dans tous les cas pour des améliorations locales; cette taxe pour l'administration, notre seule compensation, chargée sur les fonds consolidés, voilà, il me semble, assez de maux faits au pays, sans compter de nouvelles difficultés surgies depuis, sans parler d'une législation indigeste, injuste, qui coûte des dépenses énormes, par la raison bien simple que cette différence de mœurs, de langage, et de besoins des deux parties de la province dont j'ai déjà parlé, fait qu'on passe son temps seulement sur des mesures locales ou à discuter sur des mesures qui ont rapporté uniquement à une partie de la province dont on ne connaît, dont on ne sait souvent ni les besoins; voilà assez de maux pour nous justifier, je crois, à dire que l'Union, quoique le Bas-Canada y ait obtenu quelque amélioration, ne doit pas encore être par nous acceptée.

Qu'on doive en agiter le rappel est une autre question; qu'on doive demander de l'agitation à ce sujet est toute autre chose. Mais si le mal continuait, si le système de gouvernement responsable ne faisait pas le bien qu'on nous en a fait espérer—je crois qu'il fonctionne bien et je dirai les phases sous lesquelles je crois qu'il a passé, si nous voyions que ce système de gouvernement ne suffit pas pour garantir les droits du peuple de cette province, pour nous assurer à tous également la jouissance entière de ces droits; si nous trouvions que l'on manquait de parole, que nous ne pouvions pas obtenir justice d'aucun parti, ne serait-ce pas le devoir du Bas-Canada, de chaque ami de son pays, non seulement de protester contre l'acte d'Union, mais demander son rappel? Ça serait le devoir de tout hon canadien, de tout patriote sincère; et je dis que nous ne devons négliger aucune circonstance de protester de nouveau contre l'Union pour conserver ainsi le droit d'en demander le rappel quand nous le ju-

moment était le seul qui pouvait modifier et rendre supportable le régime de l'Union. Cette forme de gouvernement a déjà passé par différentes phases. Accordé par lord Sydenham, il était alors ce qu'on prétend qu'il est aujourd'hui, une illusion, une imposture, un piège. Cependant c'est en vain quand on a posé un principe juste, qu'on veut le détruire. Il se fait jour malgré tous les efforts. C'est en vain que ceux qui l'ont proclamé cherchent à en gâter les conséquences; il faut nécessairement qu'il se fasse jour, et quoique accompagné de la corruption, quoique il ne fut pas la responsabilité du gouvernement au peuple, mais des fonctionnaires publics qu'on eût vus à côté de l'acte, à la suite de l'acte, à la suite de l'acte, à la suite de l'acte, ainsi non seulement une position neutre comme aujourd'hui, mais obligés de corrompre après avoir été corrompus. Cette époque n'a pas pu durer; elle est tombée comme tout ce qui est corrompu. A cette époque a succédé une époque où l'on a cherché, au moyen de distinctions subtiles de retrancher de ce principe qu'on voulait corrompre, ce qu'il pouvait avoir de mieux. Cette époque peut s'appeler l'époque Méthalle. C'est alors que le pays a été inondé, enivré de discussions sur les soins à donner au gouvernement responsable, sur l'étendue à donner à la responsabilité ministérielle, sur l'explication du fameux mot anglais *adequate* et qu'on s'est vu au moment de perdre courage, à cause de l'état nébuleux, si je puis ainsi m'exprimer, de la question.

Le bon sens du peuple a triomphé des distinctions subtiles et la vérité s'est fait jour. Cette époque a eu son temps et nous sommes aujourd'hui rentrés dans une troisième phase de gouvernement responsable. Que cette troisième phase puisse se perfectionner au contact de l'opinion publique, par l'effet que l'opinion publique doit avoir sur les chefs du gouvernement, c'est ce que je crois fermement. Que quelques mesures récentes soient de nature à jeter des doutes encore aujourd'hui sur ce gouvernement, comme la nomination des juges à des places irresponsables; cela me paraît contraire à la responsabilité, car l'homme qui peut en se retirant promettre à un autre de le retirer n'est pas dans le gouvernement responsable—c'est une des causes qui ont pu nous ôter notre confiance dans ce gouvernement, mais je ne crois pas que pour cela l'opinion publique ne prévaille pas, que les ministres ne feront pas cesser ce que l'on considère comme une nécessité.

Mais il y avait, il y a encore un fait qui rend illusoire cette doctrine de gouvernement responsable, c'est le fait de la représentation disproportionnée qui permet à un ministère faible de se maintenir au pouvoir pendant plusieurs années, malgré une impopularité évidente, malgré l'opinion publique exprimée dans cette Chambre et dans la presse, même celle qui l'avait toujours suivie, lorsque ce gouvernement était gouverné par chacun des membres de son parti individuellement, car on en était toujours à dire, si l'on ne fait pas ceci ou cela je vous abandonnerai à votre sort. Avec cette mesure on obtenait tout ce qu'on voulait. C'est alors que les représentants de cette partie du pays ont compris qu'ils devaient renouveler leurs efforts. C'est alors que dans cette Chambre, et je suis un de ceux qui, avec l'hon. membre pour Québec, l'ont fait les premiers; c'est alors que l'on a demandé que la représentation fût augmentée et basée sur la population du pays. Cette question a du soulever et a soulevée en effet une autre question; c'est celle-ci, comment augmenter cette représentation? La justice: on a parlé de justice absolue; je ne conçois pas celle qui n'est pas absolue et qui me semble ressembler beaucoup à de l'injustice. La jus-

rière de plus de 200,000 âmes à celle du Haut-Canada. Le Bas-Canada jusqu'en 45, toujours en protestant, toujours en demandant la réforme de la représentation, a souffert qu'il n'ait pas basé sur la population. Le Haut-Canada, dit-on, augmente en population dans une proportion plus grande que celle du Bas-Canada. L'on suppose la population du Haut-Canada, de 750,000 âmes et que dans un nombre peu considérable d'années, c'est encore de la supposition, cette population sera plus forte que celle du Bas-Canada. Je dis que c'est la seule chose qu'on puisse opposer à la justice absolue du principe que j'invoque. Je dis que tout cela n'est fondé que sur de frivoles suppositions. Et je demande, des législateurs doivent-ils agir sur des suppositions, surtout quand ils peuvent avoir les moyens de connaître la vérité ?

Je dis que cet argument est non seulement fondé sur des suppositions, mais qu'il renferme tout un système d'injustice envers le Bas-Canada. Cet argument comporte avec lui que l'Union doit toujours être basée sur un principe faux. Le ministère actuel ne doit pas vouloir cependant que, dans cette Union qu'on dit nous avoir sauvés, la représentation ne soit jamais basée sur la population. Ceux qui veulent un jour demander le rappel de l'Union peuvent faire cette supposition. Ce n'est qu'une Union fédérale de deux provinces qui devront se séparer, mais ceux qui disent que l'Union nous a sauvés n'ont pas droit de faire cette argumentation. Moi je vais plus loin, je dis que cet argument, outre qu'il est fondé sur une supposition à laquelle je demande que l'on substitue des faits certains je dis que cet argument, est mauvais en lui-même. Je ne suis prêt à en reconnaître ni la possibilité ni la justesse.

On nous dit : vous avez souffert une injustice, vous l'avez soufferte dix ans, souffrez-la cinquante. C'est une compensation de l'injustice sur l'injustice ; c'est l'injustice exercée par une portion d'habitants d'un pays sur une génération future d'habitants dans un autre pays. On dit : nous avons supporté cette injustice, nos enfants la souffriront aussi. Mais je voudrais qu'on fasse voir dans l'histoire du monde un seul cas où une génération d'hommes ait jamais consenti à souffrir en conséquence des fautes d'une génération précédente ? Ce système ne me paraît pas juste ; il ne me paraît pas possible.

L'hon. procureur-général nous a dit que jamais il ne consentirait à ce que le Haut-Canada eût par la suite une représentation supérieure à celle du Bas-Canada ! Il peut le jurer pour lui-même, mais il ne le fera pas pour ses collègues ; si ceux-ci le juraient, ils seraient bientôt détruits par le peuple du Haut-Canada. Est-ce que lorsque vous voyez les constitutions que se sont données les peuples eux-mêmes tomber tous les jours sous l'effet de la volonté publique, est-ce que lorsque vous voyez les peuples briser ainsi leurs entraves et les faits accomplis, est-ce alors que vous pouvez parler ainsi d'imposer des obligations à ceux qui vous suivront dans la vie ? Je ne le crois pas. Je ne puis pas le croire, et les partis dans le Haut-Canada, leur histoire politique, leurs divisions à l'heure qu'il est, me confirment que cette déclaration n'a pas été confirmée par le collègue de notre hon. procureur-général. Je ne crois pas que sa déclaration puisse lier les partis par la suite dans l'une ou l'autre province. Lorsque vous voyez les partis changer à chaque élection générale, est-ce avec une telle histoire politique que vous pouvez dire que vous êtes justifiables d'exiger même de la génération actuelle un sacrifice comme celui que vous voulez imposer jusqu'à vos descendants ? Encore, je ne le crois pas. Mais, dit-on, la loi nous protège.

Pour moi je réponds, non, il n'y a pas de constitution, qui puisse ainsi forcer les populations à subir une injustice perpétuelle, si évidente. Une pareille constitution tomberait infailliblement en pièces, si la population du Haut-Canada, ayant une proportion plus grande que la nôtre, n'était pas représentée en conséquence, je dis que, parce que cette population porte en son sein, comme nous avons eu occasion de le voir, un esprit fort, un sentiment puissant de la conservation de ses droits, elle n'endurera jamais une injustice aussi palpable que celle qui veut que la représentation ne soit pas basée sur la population.

Notre constitution veut qu'il y ait au moins le consentement des deux tiers de la Chambre pour opérer un changement dans l'administration. C'est vrai ; et cela est bon pour nous ; cela nous lie ; mais cela ne les liera pas eux pendant vingt quatre heures. Et cette constitution qui le dit ?

ment pour le temps qu'il pourrait continuer à nous être utile. Voilà, il me semble, ce que le Bas-Canada devrait comprendre à l'heure qu'il est. Le principe qu'il veut consacrer, aujourd'hui que ça peut être dans ses intérêts, il sera obligé d'y accéder quand il ne pourra que lui être préjudiciable. Tous les raisonnements qu'on fait entendre aujourd'hui pour nous refuser la concession de ce principe qui pourrait tant nous aider à améliorer notre condition politique sont fondés sur l'hypothèse.

La face même du bill qu'on nous présente est une supposition. Je veux bien croire que le nom qui s'y trouve inscrit est une preuve de la bonne foi de ces calculs ; je veux bien croire que ces suppositions ont été bien faites. Mais je dis ; évidemment, il y a erreur. Voilà des comtés qui au moment actuel ont à coup sûr une population beaucoup plus forte que celle qu'on leur donne. Je fais allusion entre autres aux comtés de Rimouski et du Saguenay. Je crois que ces comtés ainsi que beaucoup d'autres ont une population bien plus considérable que celle qu'on leur prête. Mais on dira, c'est un déplacement de population. Si ces comtés n'ont pas proportionnellement augmenté de population autant que d'autres comtés, c'est que ce sont des habitants du pays qui sont allés s'établir dans d'autres endroits, c'est très bien. Mais c'est un fait à connaître. Vous devez désirer être certains de bien représenter ces parties du pays, vous devez tâcher de savoir quels sont au juste les chiffres de leur population, vous devez tâcher de connaître la vérité sur des choses aussi importantes, quand on y voit des erreurs aussi grandes que doivent être celles que j'ai fait remarquer dans l'estimation de la population de ces deux comtés. Vous avez calculé sur un accroissement antérieur de la population que vous dites vous mêmes avoir été ralenti par différentes circonstances. Vous avez par exemple le choléra et l'insurrection qui ont dispersé et fait disparaître une grande partie de la population pendant les années qu'ils ont eu lieu. Qui vous a dit que la proportions entre les deux populations du pays ne reprendra pas son cours naturel avant cette époque sur laquelle vous comptez pour faire vos calculs, vos suppositions.

Je le répète, ces suppositions, ces calculs hypothétiques peuvent être bons, mais il nous faut des faits. Je demande donc qu'un recensement soit fait aux frais de la province. Je crois qu'on arrivera ainsi à un chiffre bien plus considérable de la population du Bas-Canada. Je crois que les recensements déjà faits ont été mal faits, très mal faits. Il est difficile dans le Bas-Canada de faire un recensement correct. On craint les taxes ; on s'imagine presque toujours que les recensements sont faits dans le but d'en prélever. C'est la raison pour la quelle le chiffre de la population dans tous nos recensements a été trop petit pour le Bas-Canada, tandis qu'il était trop grand pour le Haut-Canada. Tous les recensements pour le Bas-Canada ont été au-dessous du chiffre réel de la population, c'est un fait indubitable. Il nous faut donc aujourd'hui un recensement fait avec plus de soins, que par le passé. On paraît pourtant en vouloir laisser le soin aux municipalités qui, de l'aveu même du procureur général qui présente ce bill, ne fonctionnent pas. Nous n'aurons donc pas de bons recensements. Pourtant cette question est importante sous tous les rapports. Pour faire ce recensement, on pourrait profiter des nouvelles tables statistiques qui ont été faites dans des pays plus avancés que celui-ci. Les tables que nous avons sont mauvaises, nous n'y voyons pas par exemple le nombre de pères de familles. Je dois maintenant ajouter en terminant que les résolutions que je présente ne devront pas être regardées par ceux qui soutiennent ce bill comme nuisible à leur cause. J'approuve le bill et je ne veux par ces résolutions que de protester contre l'Union. Il me semble qu'on ne peut pas trouver mauvais que je prenne cette précaution vis-à-vis du Haut-Canada l'occasion de repenser le principe de la représentation basée sur la population. Quand il aura refusé de reconnaître ce principe, nous serons plus forts contre eux. Je n'en dirai pas d'avantage, me réservant mon droit de répliquer avant que la chambre en vienne à un vote sur cette question.

(L'avenir.)

(A continuer.)

Nouvelles de l'Etranger.

France.

La seconde pièce que nous avons reçue de Gaète est une lettre du Souverain-Pontif.

chevêque de Florence, et Joseph, Archevêque de Siéne.

PIUS PP. IX.

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction Apostolique. Parmi les très-graves sollicitudes et les très-amères angoisses qui chaque jour de plus en plus nous oppriment et nous affligent au milieu de cette grande tempête déchainée contre notre très-sainte religion, Nous avons reçu une grande consolation et un allègement tout particulier de la fermeté sacerdotale avec laquelle Vous, Nos Vénérables Frères, au nom de vos Suffragants et des autres Evêques de la Toscane, qui vous confie ce soin, vous avez su défendre courageusement la cause de cette même religion et combattre pour elle de toutes vos forces devant la Chambre des Députés du Grand-duché. Nous savons encore avec quel zèle et avec quelle vigueur vous avez réclamé devant cette Assemblée contre tant d'écrits empoisonnés que les plus habiles et les plus capiteux artisans de mensonges, regorgeant de leur propre venin, et couvant dans leur cœur toutes sortes de crimes, y mettent chaque jour en lumière et ne cessent d'y répandre de tous les côtés pour la plus grande perte des âmes. Des écrits aussi dangereux, aussi évidemment inspirés par la fraude et la malice de l'enfer, sont autant de coupables agressions contre les dogmes vénérés, les lois, les institutions de l'Eglise catholique ; ils dénaturent les faits, les mots, le sens des divines Ecritures ; ils livrent à la raillerie et au mépris la dignité et le pouvoir suprêmes du Pontife romain, auquel le Christ, notre Seigneur, a confié le gouvernement de son Eglise ; ils outragent l'autorité des Saints Prélats, foulent aux pieds les lois divines et humaines, et ne négligent rien, au plus grand détriment de la Religion, pour que la licence la plus effrénée de penser et d'agir soit de plus en plus partout fomentée et propagée, ce qui ne peut manquer de dépraver, d'infecter misérablement de toutes sortes d'erreurs une jeunesse imprévoyante, des masses inexpérimentées, et de mettre en péril leur salut éternel.

C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous Vous avons écrit cette lettre, afin de Vous donner, à Vous, à Vos Suffragants et aux autres Evêques de la Toscane, le témoignage de nos plus énergiques approbations de ce que, animés des devoirs du ministère pastoral, pleins de sollicitude pour la conversion de notre très-sainte Religion et pour le salut des fidèles, Vous n'avez pas hésité à élever la voix contre les écrits d'où nous sont venus et ces fléaux redoutables que nous ne pourrions jamais assez déplorer, et ces dangers qui affligent et agitent si douloureusement à cette heure l'Eglise catholique. Tout en donnant de justes éloges à Votre sollicitude pastorale et à Votre constance, Nous nous proposons d'augmenter Votre courage, afin qu'appuyés sur le bras de Dieu vous persistiez, avec tous les autres Evêques de la Toscane, à faire de la vivacité de Votre zèle comme un rempart pour la maison d'Israël, à combattre les combats du Seigneur, à élever Votre voix, avec autant de force que de sagesse, pour évangéliser le troupeau confié à Votre garde. Continuez à dévoiler et à fouler aux pieds les fraudes, les astuces, les erreurs de ces hommes pleins d'embûches, afin que Votre peuple poursuive de son exécution ces détestables écrits, afin qu'immobile dans la vérité catholique et dans le culte, il ne soit point ébranlé, et que jamais il ne puisse tomber dans aucun piège ni dans aucune erreur. Vous ne cesserez donc pas d'adresser avec Nous, dans l'humilité du cœur, d'assidues et ferventes prières au Dieu très bon et très grand, afin qu'il daigne, par les mérites de son fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, détourner du chemin de perdition les prévaricateurs, venir en aide à la défaillance des faibles, augmenter le courage et la foi des forts, orner enfin et dilater son Eglise par les victoires de ses enfants.

En conséquence, Nous désirons que cette lettre soit communiquée, tant à Vos Suffragants qu'aux autres Evêques de la Toscane, afin qu'eux aussi puissent connaître Nos sentiments. Enfin, Vénérables Frères, comme une marque de Notre très ardente charité, et en gage de toutes les récompenses célestes, Nous Vous donnons, du fond du cœur, Notre Bénédiction Apostolique, à Vous, à tous les autres Evêques de la Toscane, et Nous Pétendons très affectueusement au clergé et aux fidèles. Donné à Gaète, le 6 février, la troisième année de Notre Pontificat.

PIUS PP. IX.

Chapeaux

DANS LE DERNIER GOUT.

ANNONCES NOUVELLES.

Emplacement à Lotbinière.—I. LEMAY. Bande musicale de la St. Jean-Batiste.—CHS. SAUVAGEAU. Succession du frère Marc.—J. MARMETTE Meubles de ménage.—B. COLE. jr. Vente provenant d'une Banqueroute.—T. HAMILTON. Bois de chauffage.—B. COLE. jr.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

“Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.”

QUÉBEC, 4 AVRIL, 1849.

Quelques personnes ont insinué que M. Lafontaine, dans son projet de Bill pour augmenter la Représentation de la Province, avait sacrifié le district de Québec aux intérêts de celui de Montréal ; qu'il avait augmenté les divisions électorales de ce dernier district aux dépens de celles du district de Québec. La seule réponse à cette insinuation aussi calomnieuse que malhonnête, se trouve dans le tableau suivant que nous avons préparé sur celui qui accompagne le projet de M. Lafontaine.

Tableau Comparé de la Représentation du Bas-Canada, d'après la loi actuelle et le projet de L'HON. L. H. LAFONTAINE.

Loi actuelle. Projet Lafontaine.

Table with 5 columns: No. des Comtés, No. de Repr., Population en 1848, No. de Repr., Augm. District de Québec. Includes rows for Saguenay, Montmagny, Rimouski, etc.

COMTÉS NOUVEAUX—District de Québec.

Table with 5 columns: Comté, Population, No. de Repr., Augm. Includes rows for Montmagny, Témiscouata, Beauce, etc.

Le montant des Bons Provinciaux, en circulation, s'élève maintenant à la somme de £120,650.

Les citoyens de St. Roch ont terminé dimanche à 6 heures, leur retraite spirituelle, comme nous l'avons annoncé. Mr. le grand-vicaire Mailloux y a fait ses adieux aux fidèles de cette partie de la ville, qui l'ont cordialement remercié par la bouche de M. Tourangeau. Le bien causé par cette retraite sera immense, il n'en faut pas douter.

C'est aujourd'hui qu'ont lieu les courses au trot sur la glace de cette ville.

Mr. Hayes se propose de construire devant Montréal des bains publics en flottaison.

Pierre Fournier, écrivain des Trois-Pistoles, a bien voulu se charger de l'agence de notre journal pour cette paroisse.

Table of prices for various goods: LE SUCRE, raffiné ou candi, par quintal, £ 14 0; MELASSE, par quintal, £ 4 0; THÉ, par livre, £ 0 1; TABAC, manufacturé, par livre, £ 0 1; WHISKEY, par gallon, £ 0 2; etc.

30. Qu'il soit expédient que les articles suivants soient exempts de droits, savoir: Préparations anatomiques, instruments et appareils de physique et chimie, livres imprimés, cartes géographiques, bustes, ouvrages en marbre, bronze, albâtre, ou plâtre de Paris; tableaux, dessins, gravures, croquis et lithographies; cabinets de monnaies, médailles ou pierres précieuses, et autres collections d'antiquités; échantillons d'histoire naturelle, de minéralogie, et de botanique.

Modèles de machines et autres inventions et perfectionnements dans les arts. Espèces et lingots. Encres, alcali, potasse, perlasse et soude, écorce, baies, noix, végétaux, bois, et drogues employés uniquement à la teinture, soies de cochon ou de sauter, pierres à moulages brutes, câbles, chaînes, charbon et coke, coton et laine, graisse et rebuts, chanvre, filasse, étoupe, non ap.

La Compagnie de GRAEFENBERG,

La Compagnie de Graefenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$ 100,000.

LES MEDICINES DE GRAEFENBERG. Les médecines qui sortent de cette Compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquelles ils sont recommandés.

MILIEUX VEGETALES DE Graefenberg. Les maladies suivantes cèdent facilement à ces milieux.

LES MLLIERS DE CERTIFICATS. Elle ne venait publier Elle en a extrait seulement quelques uns qui ont tous été examinés et approuvés par le Révérend N. Rogers, D. D., l'Honorable Secrétaire du Commerce et de l'Industrie de New-York et son honneur W. V. Brady, ci-devant Maire de la cité de New-York.

LA PANACHE DES ENFANTS. Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets.

La Salsepareille de Graefenberg. Cet extrait de salsepareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsepareille, soit dans ce pays soit ailleurs.

L'ONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE. Parmi les maladies auxquelles cet onguent est extraordinairement adapté, on peut énumérer les suivantes. LES ENFLURES GLANDULAIRES et du Visage.

Librairie

En Gros et en Détail.

Instruments

de Musique.

Imagerie

Religieuse, Historique et Profane.

Papeterie

En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE,

12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC. Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

- RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d. ÉTUDES sur l'Antiquité, par P. de Chastes, 1 vol. in-12. 6s-6d. ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12. 6s-6d. L'IRLANDE, son origine, son histoire et sa situation présente, par H. de Chavannes, in-8vo. 5s-6d. CHARLES VI, les Armagnacs et les Bourguignons, par Todière, in-8vo. 5s-6d. HISTOIRE de la Révolution Française, par Ponjolat, 2 vols. in-8vo. 11s. DU SYMBOLISME, dans les églises du moyen-âge, par Bourasse, in-8vo. 5s-6d. ARRÊGÉ de Géographie, par Adrien Balbi, 1 vol. in-8vo, doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 24 cartes. 30s. GERVANTES. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée, 2 in-8vo., richement reliés, illustrés par Grandville, 20s. BUFFON. Œuvres choisies, in-8vo. illustrées, par Werner, 10s. COOPER. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-vo. 10s.

Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc. Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gaufrée.

Table with 4 columns: VINS, ARTICLES DE GOUT, BOITES a OUVRAGE, JOUETS D'ENFANTS. Includes sub-headers like 'de la Champagne et de BORDEAUX', 'Papier maché, Albâtre, etc.', 'En bois de Rose', 'En Gros et en Détail'.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement No 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois. Balais Français de Chiendent, pour tapis. Parfumerie de Lubin, Broses à barbe, françaises. Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ, comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12. Québec, 28 juin 1848.

Perdue.

ANNE ROHAN, âgée de 14 ans, fut laissée par ses parents, il y a eu un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec. Toute information donnée au bureau du Coburg Star, sera reçue avec remerciements. Québec, 1 décembre 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND. Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte — il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblit ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

SOIN DE LA CONSOMPTION

DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR. La Bronchite, Consommation, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Colé, etc., ont été guéries et évitées se guérir.

ne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé.

ASYLE DES ALIENES. James Cummings Ec. l'un des artisans à l'Asile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante: RHMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envahies:—

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez. New-York, 23 avril 1847. Dr. Townsend—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais en depuis plusieurs années un rhume très grave qui empiétait de plus en plus.

EXTINCTION DE VOIX. Le certificat-ci-joint raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

DEUX ENFANTS GUERIS. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malades, moururent. Le certificat suivant fait foi de ses grands vertus curatives.

JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn. JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante:—

ELIJA ABRAHAM. INCAPABLE DE MARCHER. On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

DISPEPSIE. Nul fluide ni remède déceuvrent jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de dyspepsie même graves ou chroniques.

JOHN MULLEN, 87 Norfolk Str.

W. W. VAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle Médicale, de la Haute-Ville.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

G. Passio, ARTISTE Italien, Rue Couillard, Haute-Ville, et Vis-à-vis chez M. Benjamin, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS AUX OUVRIERS.

INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'avoir ses premières séances régulières. Quoique un Institut complet déjà près de 300 membres sous peu pourrâ leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il leur a la générosité des citoyens de cette ville.

MELANGES RELIGIEUX. Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc No. 9, Rue Lamontagne, QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à pile, de table, horloges, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen sont trouvés être de meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par année.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous..... 2s-6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 3s-6d. Chaque insertion subséquente..... 1d. Pour chaque ligne ensuite..... 4d.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montréal..... MM. E. R. Fabre, det. Trois-Rivières..... P. Nourie, det. Repentigny..... A. Dallaire, det. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanstead..... Mr. Pabbé Champagne. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, det. Beauport..... Chs. LeFollet, det. St. Thomas, (en bas.)..... Mr. Pabbé Kyrouse. Ilet..... L. Baillet, det. St. Pie. Anne la Pocatière, Ls. Moreau, det. N. P. St. Charles, (Riv. Doyr.) Dr. Ls. Labrecque, det. Ite-Verte..... H. Roy, det. Rimouki..... John Heath, det. N. P. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, det. Beauport..... Mr. Pabbé Bernard. Châteauguay..... L. C. LeFrançois, det. LaSalle..... J. Pilon, det. N. P. St. Estienne, (Dist. M.) Dumais Robin. St. Jean Port-July..... L. Z. Duval, det. N. P. Malbête..... Mr. Pabbé Godbout. St. François, (Riv. du Sud,) Philippe Boudreau. St. Michel..... Mr. Pabbé Godbout. St. Denis, (en bas.)..... F. Jorro, det. N. P. St. Roch des Jalnets..... L. Tremblay, det. N. P.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC